



Clichy, le 13 février 2012

Le maire de Clichy dans l'impossibilité de convoquer un Conseil municipal complet

Le maire de Clichy est dans l'impossibilité de convoquer un Conseil municipal complet. En conséquence, le Conseil municipal du 14 février est annulé.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre dernier, le maire, Gilles CATOIRE, avait indiqué qu'il demanderait la vérification d'adresse de tous les élus et de leur inscription électorale pour éviter d'éventuelles contestations comme on a pu le constater dans des communes voisines.

Cette démarche a entraîné la démission de Marine VION, conseillère municipale appartenant au groupe MODEM ayant quitté Clichy, et son remplacement par Léon MAMANE.

Les courriers envoyés par lettre recommandée à Chloé PERREAU sont revenus mentionnant « *inconnue à l'adresse indiquée* ».

Le maire a informé la Conférence des présidents qu'un huissier serait saisi par la Ville pour lui porter la convocation au Conseil municipal. A cette occasion, il a demandé à Alain FOURNIER, président du groupe Europe Ecologie – Les Verts de lui fournir des éléments s'il avait connaissance de sa nouvelle adresse puisque celle-ci n'avait communiqué aucun changement en mairie.

Le cabinet d'huissier a indiqué dans son rapport qu'il était impossible de trouver Chloé PERREAU à cette adresse et de lui remettre la convocation au Conseil municipal.

Le Conseil municipal ayant donc été convoqué dans une composition incomplète, les services de la Ville ont attiré l'attention du maire sur les fragilités juridiques de délibérations prises par un Conseil municipal incomplet compte tenu de la jurisprudence existante dans ce domaine.

Le maire de Clichy s'est trouvé dans l'obligation de saisir le Préfet des Hauts-de-Seine pour lui demander l'assistance de ses services et notamment de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, pour sortir de cet imbroglio juridique et pouvoir convoquer régulièrement un nouveau Conseil municipal dans les meilleurs délais, de façon à ce que les dossiers de la Ville ne subissent pas de nouveaux retards préjudiciables.

Contact Presse Clichy:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr